



Liberté • Égalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

PRODOU@NE

La douane au service des professionnels (<https://pro.douane.gouv.fr/>)

Formulaire de demande d'adhésion à la téléprocédure GAMMA

(Gestion de l'Accompagnement des Mouvements de Marchandises soumises à Accise)

1- Informations relatives à l'entreprise signataire

Identification de l'entreprise	N° SIREN :
	Raison sociale :
	Adresse :
N° Accises (utiliser un formulaire distinct pour chaque n° d'accises)	FR.....

2- Désignation des comptes utilisateurs Prodouane à habiliter et droits applicatifs correspondants (DTI et DTI +)

Nom du logiciel utilisé (cas du DTI +) :

Identifiant du compte utilisateur Prodouane	Adresse courriel	Type de droit (mettre un X dans les droits à habiliter)						
		Préparer un DAA	Préparer un DSA	Emettre un DAA / DAA secours	Emettre un DSA / DSA secours	Apurer un DAA	Rechercher DAA	Rechercher DSA

3- Mode EDI (Echange de Données Informatisé), s'il y a lieu

Je souhaite que **tous les messages électroniques entrants** (réception des DAA émanant des expéditeurs ou des Certificats de réception émanant des destinataires) me soient transmis, par l'intermédiaire la téléprocédure GAMMA, **sous forme de message EDI**.

N° SIRET de votre prestataire EDI

Editeur du logiciel / Logiciel et n° version

RAISON SOCIALE et ADRESSE de votre prestataire de service EDI

4- Dispense de signature

Je m'engage expressément à me porter garant de tous les risques inhérents aux mouvements de produits soumis à accise effectués sous couvert d'un document d'accompagnement produit par la téléprocédure GAMMA muni du cartouche spécial prévu à cet effet.

A :

Le :

Nom et Prénom du représentant légal de l'entreprise :

Notice explicative

Signature :

L'utilisation de la téléprocédure GAMMA est soumise aux conditions suivantes :

1 – Les entreprises doivent être des **Entrepositaires Agréés (EA) ou des Opérateurs Enregistrés (OE)** disposant d'un numéro d'accises attribué par la douane et en cours de validité commençant par FR (ex : FR009777E0001).

2 – Les utilisateurs (personnes) de GAMMA doivent disposer d'un ou de plusieurs **comptes utilisateur Prodouane**. Pour créer un compte utilisateur en ligne, il faut se connecter au portail des téléprocédures douanières Prodouane <https://pro.douane.gouv.fr/> , cliquer sur « Inscription » dans la barre de menu, remplir le formulaire, le valider et attendre le message de confirmation en retour.

3 – Le formulaire d'adhésion à GAMMA permet **d'associer un ou plusieurs comptes utilisateurs à un ou plusieurs droits d'accès** à la téléprocédure GAMMA. Par exemple, une personne ayant un compte utilisateur donné pourra « préparer » et « créer » un DAA si les cases correspondantes sont cochées. Un autre utilisateur pourra disposer de tous les droits possibles si toutes les cases sont cochées.

4 – Le formulaire dûment rempli et **signé par le représentant légal** de l'entreprise doit être transmis au bureau de douane ou centre de viticulture de rattachement de l'entrepositaire agréé ou de l'opérateur enregistré.

1- Informations relatives à l'entreprise signataire	
Identification de l'entreprise	Indiquer le n° SIREN de la société, ainsi que la raison sociale et l'adresse complète. Le numéro SIREN comporte 9 caractères numériques (ex : 321876497).
N° Accises	Le numéro d'accises identifie l'entrepositaire agréé ou l'opérateur enregistré. Il est composé de 13 caractères alphanumériques commençant par FR pour les opérateurs français (ex: FR008777E0001). Si une entreprise a plusieurs n° d'accises, il convient d'établir un formulaire pour chacun d'entre eux.
2- Désignation des comptes utilisateurs Prodouane à habiliter et droits applicatifs correspondants	
Identifiant du compte Prodouane	Identifiant du compte utilisateur choisi par l'utilisateur et enregistré sur Prodouane.
Adresse courriel	L'adresse courriel indiquée au moment de l'inscription sur Prodouane.
Type de droit	Cocher la ou les case(s) correspondant au(x) droit(s) donné(s) à chaque utilisateur. Dans la majorité des cas, tous les utilisateurs ont tous les droits. Mais, les opérateurs peuvent, s'ils le souhaitent, distinguer des droits spécifiques pour chacun de leurs utilisateurs, en fonction de leur organisation interne. Par exemple, « Préparer » (établir un DAA/DSA brouillon) peut être effectué par un utilisateur et « Emettre » (validation et enregistrement du document) peut être effectué par une autre personne qui endosse la responsabilité de l'émission. Dans GAMMA, lorsqu'un opérateur dispose des droits « émettre DAA » et / ou « émettre DSA », le service doit également lui octroyer les droits relatifs à l'utilisation de GPS (Gamma Procédure de Secours). Une procédure d'habilitation distincte (ghostage) est à réaliser par le service.
3- Mode EDI (Echange de Données Informatisé), s'il y a lieu	
N° SIRET, Raison sociale et adresse du prestataire de services EDI	Ce cadre est à remplir lorsqu'un opérateur utilisant le mode EDI souhaite traiter en mode EDI les messages fonctionnels entrants , par exemple les DAA émis par leurs fournisseurs (expéditeurs) ou les certificats de réception émis par leurs clients (destinataires). Dans ce cas seulement, la téléprocédure GAMMA lui transmet les messages électroniques correspondants, par l'intermédiaire de son prestataire de service EDI .
4- Dispense de signature	
Les opérateurs qui utilisent GAMMA sont automatiquement dispensés de signer leurs DAA ou DSA . L'engagement écrit contenu dans ce cadre, permet de leur accorder cette facilité, conformément à la réglementation.	